

Dossier CPIER

Fiche
1.4

RESUME

V2- 10/11/2021



Etude multisite

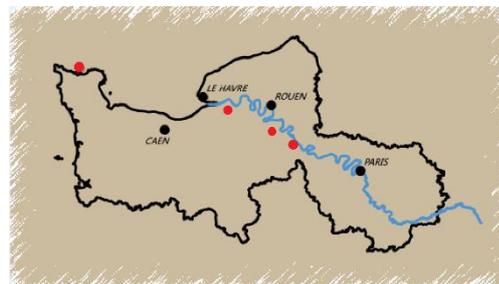
Cherbourg-Quai Collins – Louviers- Friche Audresset

Val d’Hazey-Gaillon- Bords de Seine – Pont-Audemer-Bord de Risle

Communes : Cherbourg en Cotentin, Louviers, Pont-Audemer et Val d’Hazey-Gaillon-Saint Pierre la Garenne

Intercommunalité : Communauté d’Agglomération du Cotentin, Communauté d’Agglomération Seine Eure, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

Département : Manche, Eure, Seine Maritime



I. Présentation de la démarche

A. Description

La vallée de la Seine est confrontée à des problématiques majeures qui viennent questionner les projets d’aménagement envisagés aux abords des cours d’eau et du littoral. En premier lieu, le risque d’inondation est omniprésent sur les abords immédiats du fleuve et ses affluents (Risle, Eure...). Ce risque est parfois combiné à une nouvelle problématique dont les pouvoirs publics se sont saisis récemment : la submersion marine. Enfin, fort de son ancrage industriel, la Vallée de la Seine doit également faire face au défi de reconversion de nombreuses friches industrielles pour consolider son dynamisme économique et limiter la consommation foncière. Or, ces espaces délaissés présentent fréquemment un enjeu de pollution des sols.

La combinaison de ces contraintes nécessite une réflexion amont pour la mise en œuvre des projets d’aménagement. C’est la raison pour laquelle, le CEREMA expert sur la thématique risque naturel et dans le domaine de l’aménagement apporte son concours auprès des collectivités pour le développement des sites stratégiques identifiés sur l’axe 2 de la fiche 1.4 du CPIER Vallée de la Seine.

A titre expérimental, 4 sites soumis à des risques naturels combinés (inondation, submersion, ruissellement) font l’objet d’une démarche d’étude multisite détaillée dans la présente fiche.

B. Enjeux et orientations politiques

L’objectif est d’anticiper et prendre en compte l’aléa risque naturel dès la conception de l’aménagement. Cela implique donc une co-construction du projet entre les services de l’Etat, en charge de faire appliquer les mesures réglementaires, et les collectivités porteuses de projets.

Ainsi, une connaissance approfondie du risque constitue une donnée préalable incontournable à la définition du projet d’aménagement. C’est pourquoi, la prise en compte du risque doit faire émerger :

- une nouvelle approche du projet urbain ;
- de nouvelles synergies entre les acteurs de l’aménagement, de la protection des populations et de la gestion des milieux aquatiques ;
- de nouvelles méthodes de conception et de programmation.

C. Intérêt « Vallée de Seine » de la démarche

La thématique risque naturel est partagée par certains sites stratégiques accompagnés par le CPIER, mais peut concerner d’autres territoires. L’objectif est de mettre en place un principe d’élaboration de projet innovant et duplicable pour l’ensemble des sites CPIER franciliens et normands. La démarche d’étude multisite doit servir de laboratoire à l’échelle de la vallée de la Seine et permettre de lever les obstacles réglementaires et techniques des projets en sommeil.

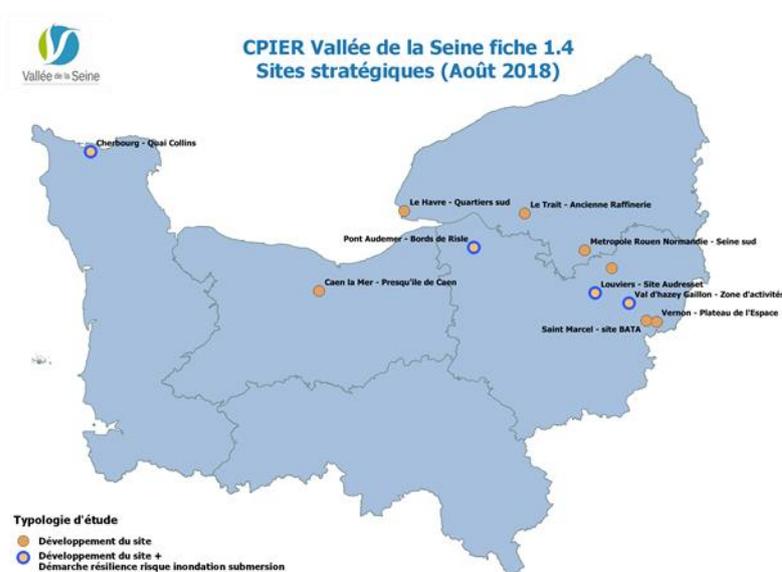
D. Carte du périmètre de la démarche multisite

Cette démarche concerne plusieurs sites à l'échelle de l'axe Seine : Cherbourg - Quai Collins, les Bords de Seine au Val d'Hazey Gaillon, Bords de Risle à Pont-Audemer et le site Audresset à Louviers.

L'appui du Cerema dans cette démarche porte principalement sur le volet résilience, l'organisation spatiale du projet s'adossant à la trame hydraulique et environnementale à définir dans le cadre des compétences Gemapi et environnement des collectivités. Ce travail est conduit en articulation avec l'EPF Normandie, la CCI Portes de Normandie et l'AURBSE.

La gouvernance de la démarche est assurée par la Région Normandie et le SGAR avec une participation de la Région Ile de France, l'ensemble piloté sous l'égide du Préfet délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine. Pour chacun des sites, les comités de pilotage sont co-présidés par les élus de chacune des collectivités et le Préfet délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine.

Sur le plan technique sont également étroitement associés l'ensemble des services de l'Etat et l'Agence de l'eau.



II. Déroulé de la démarche

La démarche vise à élaborer une **méthodologie opérationnelle de conception de projets d'aménagement résilients**. La mission s'articule autour de deux grands axes et se déroule sur plusieurs années (2018/2021) pour se poursuivre en 2022 :

- le premier axe, consistant, à partir de l'accompagnement sur les sites d'expérimentation identifiés, jusqu'à leur phase opérationnelle ou pré-opérationnelle, à consolider un socle de « compréhension » suffisant, pour, in fine, élaborer une méthodologie d'appui pour les territoires normands exposés à des risques majeurs ;
- le second axe visant à sensibiliser les acteurs aux questions d'aménagement du territoire dans un contexte de risque, établir une synthèse des actions conduites sur les plans national et régional, et enfin, à élaborer une méthodologie de travail permettant aux territoires exposés à des risques majeurs, de construire un projet adapté.

Le rendu se compose à l'échéance de l'année 2022, de trois rapports :

- Un rapport reprenant les démarches conduites sur le plan national, les textes législatifs et réglementaires qui viendront concourir à renforcer la robustesse de la démarche conduite (parangonnage) ;
- Un rapport synthétisant les démarches conduites au droit des territoires d'expérimentation qui se conclut sur un guide de mise en œuvre opérationnelle et auquel est annexé l'ensemble des cahiers des charges établis pour chacun des sites ;
- Un rapport développant les temps d'échange intervenus lors de la conduite de la démarche visant à mettre en exergue et à partager la méthode développée auprès des acteurs de l'aménagement et des partenaires institutionnels apportent leur concours aux porteurs de projet.

Le rapport relatif à la démarche de parangonnage en matière de résilience et d'adaptation des territoires vis-à-vis du risque d'inondation, a permis d'engager un référencement des appels à projet nationaux et régionaux, des projets de

recherche, d'expérimentation et des textes législatifs et réglementaires. Ce référencement, agrégé aux travaux de long court conduits par le Cerema dans ce domaine, ont permis au Cerema de constituer un socle technique suffisamment robuste, pour ensuite le décliner pour chacun des sites d'expérimentation.

Le rapport « retour d'expérience et élaboration d'un fascicule méthodologique » à destination des porteurs de projet d'aménagement, dans leur phase conception et travaux, a nécessité, la tenue de réunions visant à partager avec les services et les élus des collectivités-sites d'expérimentation, des liens entre :

- L'organisation spatiale d'un projet ;
- La stratégie définie dans le cadre de la compétence GEMAPI ;
- Et les enjeux d'amélioration du contexte environnemental.

Un contexte environnemental adossé au périmètre de la PI et de la GEMA apprécié sur un périmètre plus élargi que le périmètre projet	Une trame projet qui s'articule autour de la trame hydraulique et environnementale
Un projet urbain	Des mesures compensatoires qui viennent pour partie se confondre avec les mesures de la GEMA

Les bénéfices attendus de la démarche :

- Favoriser l'émergence d'un paysage urbain plus qualitatif et une architecture adaptée, avec une identité nouvelle au travers de nouvelles formes d'occupation des sols ;
- Proposer une architecture innovante, adaptable, « mobile », en adéquation avec son environnement qui pourrait constituer un vrai plus dans le cadre d'un contexte international concurrentiel dans le tourisme ;
- Apporter des réponses pour limiter l'abandon des territoires en matière d'assurance pour les habitations et les activités économiques, situées en zone à risque ;
- Trouver des réponses sur la question de la valeur des biens dans le cadre du montage projet ;
- Réduire la vulnérabilité et favoriser un retour à la normal rapide du territoire avec la mise en place de plans de gestion ;
- Optimiser la dépense publique.

Globalement, cette première expérimentation doit permettre de répondre aux attentes de l'étude d'impact relative au projet, aux problématiques d'ilots de chaleur et de réduction de vulnérabilité in-situ (aléas naturels : inondation, érosion, argile ..., pollutions, aléas technologiques).

Une fois cette logique d'écosystème partagée, il a été procédé au référencement de l'ensemble des données relatives au projet, au contexte « GEMA » et « PI » et au contexte environnemental, impliquant de réunir l'ensemble des acteurs à mobiliser, les directions en charge de l'aménagement, des risques et de l'environnement des collectivités, en lien avec les services de l'Etat, de la Région Normandie, de VNF, de l'Agence de l'eau ..., et l'appui de l'EPFN, la CCI et l'agence d'urbanisme de Rouen, mobilisés pour accompagner ces démarches et permettre la formalisation par le Cerema d'un cahier des charges par site d'expérimentation. Sur la base des travaux conduits, le Cerema procède à l'élaboration d'un guide méthodologique qui a permis de fixer les grands axes d'un CCTP type.

Le dernier rapport, vise à partager les retours des différents ateliers et entretiens conduits, avec l'objectif de partager et faire connaître la démarche, de manière à systématiser ces nouveaux modes de faire auprès des porteurs de projet, pour les projets au stade opérationnel.

Ces temps d'échange ont également vocation à permettre d'aborder et mettre en perspective une approche plus élargie, étendant la question d'optimisation foncière, à la restauration du contexte environnemental et d'adaptation aux risques naturels d'inondation, de ruissellement et/ou de submersion marine, à une résilience globale vis à vis de l'ensemble des aléas et leur aggravation, eu égard du changement climatique, et à inscrire la démarche dans les principes arrêtés dans le cadre du zéro artificialisation nette.